

**Commune de Pierrefonds**

**Conseil Municipal du 10 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 10 avril à 20h30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURBIER, maire.

**Présents :** Madame Michèle BOURBIER, Monsieur Bernard ROBERT, Monsieur Michel LEBLANC, Madame Florence DEMOUY, Madame Jacqueline HEURTAULT, Monsieur Laurent LAMAND, Madame Françoise SMESSAERT, Madame Françoise SANTUNE, Monsieur Guy FRIEDRICH, Madame Marie-Alice DEBUISSE, Monsieur Yves GAUTHIER, Madame Isabelle SIGAUD, Monsieur Damien BARATTE, Madame Aurélie LAMBRE, Monsieur Jean-Marc GOSSOT, Madame Emmanuelle DANAN, Monsieur Ronan TANGUY.

**Pouvoir :**

- Madame Dolorès HUDO à Monsieur Jean-Marc GOSSOT

**Absent :**

- Monsieur Antonio MENDES

**Secrétaire : Monsieur Michel LEBLANC**

---

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 12 mars 2018 et demande s'il y a des observations. Il n'y en a aucune.

Madame BOURBIER fait tourner le registre pour signatures et demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent conserver le mode de vote à main levée et nominatif.

**Vote : Pour à l'unanimité**

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. Budget - Commune**

- Approbation du compte de gestion 2017
- Approbation du compte administratif 2017
- Affectation des résultats 2017
- Vote des subventions aux associations
- Vote du taux des taxes communales
- Budget primitif 2018
  - section de fonctionnement
  - section d'investissement
- Bilan des cessions et des acquisitions 2017

**2. Budget - Eau et Assainissement**

- Approbation du compte de gestion 2017
- Approbation du compte administratif 2017
- Affectation des résultats 2017
- Budget primitif 2018
  - section d'exploitation
  - section d'investissement

**3. Festival « les Petites Bouilles »**

- Fixation des tarifs des insertions

**4. Festival « les Petites Bouilles »**

- Fixation des tarifs du « Bar'Bouilles » et du « Resto'Bouilles »

**5. Repas des aînés 2018**

**Informations : PLU et Droit de Préemption**

## **1. Budget – Commune**

### **Approbation du compte de gestion 2017**

Monsieur LEBLANC présente le compte administratif 2017 qui récapitule l'ensemble des opérations effectuées en 2017.

Il montre par section :

	Dépenses	Recettes	Résultat / solde
<b>Fonctionnement</b>	1 126 172.16 €	1 344 250.60 € *	218 078.44 €
<b>Investissement</b>	534 039.10 €	488 173,70 € **	-45 865.40 €
<b>Total</b>	1 660 211.26 €	1 832 424.30 €	172 213.04 €

\* Dont 100 000 € d'excédent de fonctionnement reporté N-1

\*\* Dont 255 075.05 € d'excédent d'investissement reporté N-1 et 112 629,15 € d'affectation du résultat N-1

Le compte de gestion de Madame le trésorier d'Attichy est conforme à notre compte administratif 2017.

**Madame le maire propose l'approbation du compte de gestion de Madame le trésorier d'Attichy.**

**Vote :**

- **Pour : 15**
- **Abstentions : 3, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO**

### **Approbation du compte administratif 2017**

Madame le maire quitte la séance.

**Monsieur ROBERT, premier adjoint, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 de la commune.**

**Vote :**

- **Pour : 14**
- **Contre : 3, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO**

Madame le maire réintègre la séance et remercie ceux qui lui ont accordé leur confiance.

### **Affectation des résultats 2017**

Après conformité et approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017, les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : 218 078.44 €

Investissement : -45 865.40 €

Madame le maire propose d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement, à savoir 118 078.44 € (recettes d'investissement, chapitre 10, compte 1068), de reporter le reliquat de l'excédent de fonctionnement soit 100 000 € (recettes de fonctionnement, chapitre 002) et de reporter le déficit d'investissement de 45 865.40 € (dépenses d'investissement, chapitre 001).

**Vote :**

- **Pour : 15**
- **Abstentions : 3, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO**

## **Vote des subventions aux associations**

Madame le maire rappelle que les présidents d'association ne prennent pas part au vote des subventions qui les concernent et passe la parole à Monsieur LAMAND qui présente les demandes de subventions 2018 et indique que les associations sollicitant une subvention ont présenté leurs rapports financiers et leurs projets.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2018</b>
<b>Festival des Forêts</b>	3000 €
<b>Vote :</b>	
– <b>Pour : 9, Mme BOURBIER, M.LEBLANC, Mme DEMOUY, M.FRIEDRICH, Mme DEBUISSEUR, M.GAUTHIER, Mme SIGAUD, M.BARATTE, Mme LAMBRE</b>	
– <b>Contre : 4, M.ROBERT, Mme HEURTAULT, Mme SMESSAERT, M.TANGUY</b>	
– <b>Abstentions : 5, Mme SANTUNE, M.LAMAND, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO</b>	
<b>Amitié Loisirs Aînés</b>	610 €
<b>Vote : Pour, à l'unanimité</b>	
<b>A.C.P.G.-A.C.A.T.M.</b>	320 €
<b>Vote : Pour, à l'unanimité</b>	
<b>U.N.C.</b>	320 €
<b>Vote : Pour, à l'unanimité</b>	
<b>Comité des Fêtes</b>	2000 €
Monsieur Laurent LAMAND, président de l'association, ne prend pas part au vote.	
<b>Vote : Pour, 17</b>	
<b>Pierrefonds animations</b>	2000 €
Madame Jacqueline HEURTAULT, présidente de l'association, ne prend pas part au vote.	
<b>Vote :</b>	
– <b>Pour : 14</b>	
– <b>Abstentions : 3, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO</b>	
Mme HEURTAULT précise que la CCLO n'accorde cette année pour la fête médiévale qu'une subvention de 1000 € contre 2000 € il y a deux ans.	
M.GOSSOT ne comprend pas que la CCLO baisse sa subvention alors que les manifestations de PIERREFONDS ANIMATIONS ont vocation à attirer des touristes et que la CCLO a la compétence « Tourisme ».	
<b>Jumelage</b>	1000 €
Monsieur Damien BARATTE, président de l'association, ne prend pas part au vote.	
<b>Vote :</b>	
– <b>Pour : 14</b>	
– <b>Abstentions : 3, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO</b>	
M. BARATTE précise que cette année l'association accueille une délégation de ZWINGENBERG dans le cadre du 50 <sup>ème</sup> anniversaire du jumelage.	

<b>Bols d'air</b>	400 €
<b>Vote : Pour à l'unanimité</b>	
<b>Coopérative scolaire</b>	2000 €
<b>Vote : Pour à l'unanimité</b>	
<b>Judo</b>	500 €
<b>Vote : Pour à l'unanimité</b>	
<b>USP</b>	2600 € (versement en 3 fois : 1000 €, 1000 €, 600 €)
<p><b>Il est proposé de verser à l'USP une subvention de 2600 € en trois fois, un premier versement de 1000 € puis les autres versements sous réserve de vérification des locaux et de l'utilisation de la subvention par un groupe d'élus.</b></p> <p><b>Vote :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Pour : 10</u>, Mme BOURBIER, M.LEBLANC, Mme DEMOUY, M.FRIEDRICH, M.GAUTHIER, Mme SIGAUD, M.BARATTE, M.LAMAND, Mme SANTUNE, M.TANGUY</li> <li>- <u>Contre : 3</u>, M.ROBERT, Mme SMESSAERT, Mme HEURTAULT</li> <li>- <u>Abstentions : 5</u>, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO, Mme LAMBRE, Mme DEBUISSE</li> </ul>	
<b>Compagnie d'arc</b>	450 €
<b>Vote :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Pour : 8</u>, Mme BOURBIER, M.LEBLANC, Mme DEMOUY, M.FRIEDRICH, M.GAUTHIER, M. LAMAND, Mme HEURTAULT, M.ROBERT</li> <li>- <u>Contre : 1</u>, M.GAUTHIER</li> <li>- <u>Abstentions : 9</u>, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO, M.TANGUY, Mme SIGAUD, M.BARATTE, Mme SMESSAERT, Mme DEBUISSE, Mme LAMBRE</li> </ul>	
<b>Gym volontaire</b>	350 €
<b>Vote :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Pour : 15</u></li> <li>- <u>Abstentions : 3</u>, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO</li> </ul>	

### **Vote du taux des taxes communales**

Madame le maire donne la parole à Monsieur LEBLANC.

Il rappelle que la commune perçoit 3 taxes qui sont la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière Bâti et la Taxe Foncière Non Bâti.

Compte tenu des bases d'impositions prévisionnelles pour 2018, il est proposé de maintenir les taux 2017 en 2018.

	Taux 2017	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proposés pour 2018	Base prévisionnelle 2018	Produit correspondant
<b>Habitation</b>	9.16	1.000000	9.16	2 686 000	246 038
<b>Foncier (bâti)</b>	19.38	1.000000	19.38	1 975 000	382 755
<b>Foncier (non bâti)</b>	43.95	1.000000	43.95	81 900	35 995
<b>TOTAL</b>					664 788

Madame le maire prend la parole et propose d'appliquer les taux suivants pour 2018 :

Taxe d'habitation	9.16
Taxe foncière sur le bâti	19.38
Taxe foncière sur le non bâti	43.95

**Vote :**

- **Pour : 15**
- **Abstentions : 3, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO, dans une logique globale d'opposition au budget.**

M.GOSSOT demande si la base prévisionnelle TH tient compte de la réforme de la taxe d'habitation.

M.LEBLANC explique que cela est pris en compte et que les produits non réglés par les particuliers exonérés seront compensés par l'état.

### Budget primitif 2018

- **section de fonctionnement**
- **section d'investissement**

Madame le maire passe la parole à Monsieur LEBLANC, adjoint aux finances. Il commente la proposition budgétaire par chapitre et par section (fonctionnement et investissement), en dépenses et recettes. Il rappelle que le budget a fait l'objet d'une présentation lors des réunions de travail.

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	PROP BP
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
011	Charges à caractère général	382 100,00	330 144,87	422 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	582 250,00	565 566,84	585 000,00
014	Atténuations de produits	119 500,00	114 629,00	120 000,00
022	Dépenses imprévues	67 201,00		61 300,00
023	Virement à la section d'investissement	34 712,00		23 219,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 900,00	8 874,00	8 900,00
65	Autres charges de gestion courante	126 700,00	105 485,89	121 500,00
66	Charges financières	1 500,00	1 471,56	1 200,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00		2 500,00
<b>Totaux dépenses</b>		<b>1 325 363,00</b>	<b>1 126 172,16</b>	<b>1 345 719,00</b>
<b>RECETTES</b>				
002	Résultat d'exploitation reporté	100 000,00	100 000,00	100 000,00
013	Atténuations de charges	17 900,00	17 407,95	4 900,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	126 700,00	145 293,61	162 780,00
73	Impôts et taxes	695 088,00	696 784,68	696 866,00
74	Dotations et participations	296 675,00	288 837,60	286 173,00
75	Autres produits de gestion courante	29 000,00	29 169,70	29 000,00
76	Produits financiers		6,34	
77	Produits exceptionnels	60 000,00	66 750,72	66 000,00
<b>Totaux recettes</b>		<b>1 325 363,00</b>	<b>1 344 250,60</b>	<b>1 345 719,00</b>

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	REP BP	PROP BP	PROP BP + REP BP
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				45 865,40	45 865,40
16	Emprunts et dettes assimilées	10 010,00	10 005,22		10 400,00	10 400,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	21 000,00	18 043,62		5 700,00	5 700,00
21	Immobilisations corporelles	729 431,20	505 990,26	40 000,00	272 932,04	312 932,04
<b>Totaux dépenses</b>		<b>760 441,20</b>	<b>534 039,10</b>	<b>40 000,00</b>	<b>334 897,44</b>	<b>374 897,44</b>
RECETTES						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	255 075,05	255 075,05			
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	34 712,00			23 219,00	23 219,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 900,00	8 874,00		8 900,00	8 900,00
10	Immobilisations corporelles	162 529,15	116 139,70		268 678,44	268 678,44
13	Subventions d'investissement	129 225,00	107 876,87		19 100,00	19 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000,00			55 000,00	55 000,00
27	Autres immobilisations financières		208,08		0,00	0,00
<b>Totaux recettes</b>		<b>760 441,20</b>	<b>488 173,70</b>		<b>374 897,44</b>	<b>374 897,44</b>

**Madame le maire propose l'adoption du budget primitif 2018 de la commune par nature et par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes.**

**Vote :**

- Pour : 14
- Contre : 4, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO, M.TANGUY

### **Bilan des cessions et des acquisitions 2017**

L'article L2241-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants doit donner lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. Le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2017 se présente comme suit :

<b>Acquisition – année 2017</b>	
Désignation et localisation du bien	Lieudit l'Etang de la Ville – B 1769 – contenance 16 ares 64 centiares
Vendeurs	Madame Danièle ROBERT, Madame Mélanie ROBERT, Madame Julie ROBERT
Acquéreur	Commune de Pierrefonds
Montant	150 000 €
Frais	2605.42 €
Procédure	Délibération en date du 5 mai 2015 par laquelle le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition de la parcelle B1769 et autorisant Madame le maire à signer les documents afférents. Signature de l'acte le 12 décembre 2016 Publication et enregistrement à la conservation des hypothèques le 22 décembre 2016 Montant de l'acquisition et frais réglés par mandats administratifs le 2 juin 2017

<b>Cession – année 2017</b>	
Désignation et localisation du bien	
Cédant	NEANT
Cessionnaire	
Montant	
Frais	
Procédure	

**Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2017.**

**Vote :**

- Pour : 14
- Contre : 1, M.TANGUY
- Abstentions : 3, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO

## **2. Budget - Eau et Assainissement**

### **Approbation du compte de gestion 2017**

Monsieur LEBLANC présente le compte administratif 2017 qui récapitule l'ensemble des opérations effectuées en 2017.

Il montre par section :

	Dépenses	Recettes	Résultat / solde
<b>Fonctionnement</b>	134 597.12 €	441 065.92 €*	306 468.80 €
<b>Investissement</b>	226 335.05 €	918 431.38 €**	692 096.33 €
<b>Total</b>	360 932.17 €	1 359 497.30 €	998 565.13 €

\* Dont 100 000 € d'excédent de fonctionnement reporté N-1

\*\* Dont 586 328.17 € d'excédent d'investissement reporté N-1 et 176 914.33 € d'affectation du résultat N-1

Le compte de gestion de Madame le trésorier d'Attichy est conforme à notre compte administratif 2017.

**Madame le maire propose l'approbation du compte de gestion de Madame le trésorier d'Attichy.**

**Vote :**

- Pour : 15
- Abstentions : 3, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO

**M.GOSSOT pour apprécier la validité des comptes estime qu'il aurait été souhaitable d'avoir le rapport de VEOLIA.**

### **Approbation du compte administratif 2017**

Madame le maire quitte la séance.

**Monsieur ROBERT, premier adjoint, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif Eau et Assainissement 2017.**

**Vote :**

- Pour : 14
- Abstentions : 3, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO

Madame le maire réintègre la séance et remercie ceux qui lui ont accordé leur confiance.

### **Affectation des résultats 2017**

Après conformité et approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017, les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : 306 468.80 €

Investissement : 692 096.33 €

Madame le maire propose d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement, à savoir 206 468.80 € (recettes d'investissement, chapitre 10, compte 1068), de reporter le reliquat de l'excédent de fonctionnement soit 100 000 € (recettes de fonctionnement, chapitre 002) et de reporter l'excédent d'investissement de 692 096.33 € (recettes d'investissement, chapitre 001).

**Vote :**

- Pour : 15
- Abstentions : 3, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO

## Budget primitif 2018

- section d'exploitation
- section d'investissement

Madame le maire passe la parole à Monsieur LEBLANC, adjoint aux finances. Il commente la proposition budgétaire par chapitre et par section (exploitation et investissement), en dépenses et recettes.

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	PROP BP
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	55 000,00		55 000,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		4 500,00
023	Virement à la section d'investissement	216 500,00		254 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	131 098,00	131 097,12	132 128,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	3 500,00	5 000,00
<b>Totaux dépenses</b>		<b>432 598,00</b>	<b>134 597,12</b>	<b>451 128,00</b>
RECETTES				
002	Résultat d'exploitation reporté	100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	131 098,00	131 097,12	132 128,00
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	195 000,00	204 948,16	214 000,00
74	Subvention d'exploitation	6 500,00	5 020,64	5 000,00
<b>Totaux recettes</b>		<b>432 598,00</b>	<b>441 065,92</b>	<b>451 128,00</b>

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	REP BP	PROP BP	PROP BP + REP BP
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	131 098,00	131 097,12		132 128,00	132 128,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	12 045,88		110 000,00	110 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 400,00	21 386,80		21 400,00	21 400,00
21	Immobilisations corporelles	1 008 342,50	61 805,25	100 000,00	1 141 665,13	1 241 665,13
<b>Totaux dépenses</b>		<b>1 210 840,50</b>	<b>226 335,05</b>	<b>100 000,00</b>	<b>1 405 193,13</b>	<b>1 505 193,13</b>
RECETTES						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	586 328,17	586 328,17		692 096,33	692 096,33
021	Virement de la section d'exploitation	216 500,00	0,00		254 500,00	254 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	131 098,00	131 097,12		132 128,00	132 128,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	12 045,88		110 000,00	110 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	176 914,33	176 914,33		206 468,80	206 468,80
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	12 045,88		110 000,00	110 000,00
<b>Totaux recettes</b>		<b>1 210 840,50</b>	<b>918 431,38</b>		<b>1 505 193,13</b>	<b>1 505 193,13</b>

Madame le maire propose l'adoption du budget primitif Eau et Assainissement 2018 par nature et par chapitre en section d'exploitation et d'investissement, dépenses et recettes.

Vote :

- Pour : 14
- Abstentions : 4, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO, M.TANGUY

### **3. Festival « les Petites Bouilles »**

#### **– Fixation des tarifs des insertions**

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation de la deuxième édition du festival « Les Petites Bouilles » à Pierrefonds.

Ce festival est une manifestation culturelle jeune public destinée aux enfants et familles du territoire et d'ailleurs.

Par délibération en date du 12 décembre 2017 des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

En complément de ce financement, il est proposé de solliciter des entreprises privées aux fins de partenariat sous forme d'insertion de leurs logos sur les supports de communication du festival :

- Programmes distribués sur le territoire de la Communauté de Communes et sur le festival
- Parution dans le journal communal
- Affiches A3 posées chez les commerçants
- Affiches A2 posées aux entrées et sorties des villages et dans les lieux publics.

Plusieurs formules sont proposées :

**Formule à 125€** (insertion du logo sur les programmes et parution dans le journal communal)

**Formule à 250 €** (Insertion du logo sur les programmes, parution dans le journal communal et insertion du logo sur toutes les affiches)

**Formule à 500 €** (Insertion du logo sur les programmes, parution dans le journal communal, insertion du logo sur toutes les affiches et mention du partenariat sur la page du festival sur le site internet)

**Formule à 700 €** (Insertion du logo sur les programmes, parution dans le journal communal, insertion du logo sur toutes les affiches, mention du partenariat sur la page du festival sur le site internet et sur la banderole à l'entrée du festival)

**Il est demandé aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :**

- Solliciter des partenariats pour le festival « les Petites Bouilles »,
- Valider les formules proposées,
- Valider le tarif des insertions.

**Vote :**

- Pour : 15
- Abstentions : 3, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO

### **4. Festival « les Petites Bouilles »**

#### **– Fixation des tarifs du « Bar'Bouilles » et du « Resto'Bouilles »**

Pour le festival « Les Petites Bouilles », il est proposé de fixer les tarifs du « Bar'Bouilles » et du « Resto'Bouilles » de la façon suivante :

<b>Café, thé</b>	<b>0,50 €</b>
<b>Verre de jus de fruit ou de limonade</b>	<b>1 €</b>
<b>Crêpe</b>	<b>1 €</b>
<b>Tranche de pain d'épice</b>	<b>1 €</b>
<b>Pain d'épice entier</b>	<b>7 €</b>
<b>Part de gâteau</b>	<b>1 €</b>
<b>Bouteille de jus de fruit</b>	<b>4 €</b>
<b>Bouteille de pétillant</b>	<b>5 €</b>
<b>Panier repas enfant</b>	<b>6 €</b>
<b>Panier repas adulte</b>	<b>8 €</b>
<b>Sandwich</b>	<b>4 €</b>
<b>Barquette de fraise</b>	<b>3 €</b>

Il est précisé que le règlement se fera au moyen de la monnaie du festival : les Bouilles. L'échange Euros/Bouilles s'effectuant à l'entrée du festival.

**Vote :**

- **Pour : 15**
- **Abstentions : 3, Mme DANAN, M.GOSSOT, Mme HUDO**

## **5. Repas des aînés 2018**

Comme chaque année, la commune offrira le 24 mai prochain aux administrés de plus de 70 ans, un repas avec animation. Ce repas nous sera facturé 30 euros par participant et aura lieu au « Domaine des Thermes ».

Etes-vous d'accord pour :

- La prise en charge par la commune du prix du repas fixé à 30 € pour les administrés de plus de 70 ans de la commune,
- Fixer à 30 € la participation des accompagnants et extérieurs.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **Informations : PLU et Droit et Préemption**

La compétence PLUi a été prise par la CCLO au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui implique (ce que nous venons de découvrir, de même que la CCLO) que la commune a également perdu sa compétence PLU et son Droit de Préemption Urbain au profit de la CCLO depuis cette date.

Seule la CCLO est responsable depuis cette date des procédures en cours et à venir relatives au PLU et des droits de préemption. La commune ne fait que valider les décisions du conseil communautaire (pour la forme).

Il semble cependant évident que l'ensemble des procédures se fera en concertation avec les communes concernées.

La commune ayant en cours une procédure de modification simplifiée de son PLU a pris contact avec M.WATEL récemment embauché pour traiter du PLUi et les services de la DDT afin de savoir comment poursuivre la procédure.

Le conseil municipal sera informé dès que des informations précises nous seront communiquées.

Concernant le droit de préemption, la commune a reçu plusieurs DIA sur des maisons et terrains, dont celui Rue du Huit Mai, mais ne peut y répondre puisque la CCLO est compétente en ce domaine.

Cependant, il faut préciser que pour pouvoir préempter, il faut qu'un projet existe sur le bien concerné.

**La séance est levée à 22h40.**